

Danone France Laurence Peyraut Secrétaire Générale

Paris, le 10 juillet 2020

Objet : Relance pour un engagement de Danone sur la contamination des aliments par des MOAH (hydrocarbures aromatiques d'huiles minérales) -

Chère Madame,

Nous avons bien noté dans votre réponse par courrier du 8 juillet l'information selon laquelle Danone « ne commercialise plus Galliagest Croissance 3 sans lactose » et l'avons prise en compte dans la mise à jour de la campagne et la pétition de foodwatch France.

Toutefois, nous constatons malheureusement que Danone ne confirme toujours pas un engagement clair et précis, malgré nos multiples échanges et relances, à ne commercialiser que des produits sans présence de MOAH détectable.

Vous affirmez que « tous les produits de Danone de nutrition infantile peuvent être consommés en toute sécurité ». **De quelle façon pouvez-vous le garantir**, sachant que plusieurs tests récents (de foodwatch, mais aussi des autorités de plusieurs Etats membres) et les agences sanitaires comme <u>l'EFSA ont confirmé</u> ces derniers mois la contamination de plusieurs laits infantiles par des MOAH, ces hydrocarbures aromatiques d'huiles minérales reconnus comme potentiellement cancérigènes, mutagènes et perturbateurs endocriniens ?

Dans vos courriers, vous faites références à des standards, quels sont ces standards précisément ? (courrier du 8 juillet : « Danone a mis en place depuis plusieurs années des standards internes au sujet des composés aromatiques issus d'huiles minérales (MOAH), basés sur les données scientifiques disponibles » ; courrier du 3 juillet : « Nous sommes engagés, depuis toujours, à mettre sur le marché des produits dont la sécurité et la qualité ont été soumises à des contrôles extrêmement rigoureux. Nous pouvons ainsi vous assurer que tous nos produits répondent aux standards les plus stricts basés sur les évaluations scientifiques disponibles. ».

Dans le <u>communiqué de presse</u> de Danone du 2 juillet, il est également mentionné « Tous nos produits de nutrition infantile sont soumis à plus de 600 contrôles de qualité et de sécurité avant d'être commercialisés ». **Quelle est la méthodologie détaillée utilisée pour ces contrôles concernant les huiles minérales et les MOAH en particulier** ? Vous n'avez à

notre connaissance jamais répondu à notre courrier du 30 octobre dans lequel nous vous demandions de nouveau de communiquer les résultats des tests que Danone a effectué sur les laits infantiles après notre publication du 24 octobre 2019 ainsi que plus d'informations sur la méthodologie utilisée (une copie de ces échanges est en annexe).

Danone affirme dans ce même communiqué : « Nous avons mis en place des programmes de contrôles de qualité strict afin notamment d'empêcher la présence de résidus d'huile minérale aromatique dans nos produits et ce, à tous les stades de notre processus de fabrication ».

Nous vous reposons donc la question : **peut-on en conclure que Danone s'engage à ne commercialiser que des produits sans présence de MOAH détectable ?** 

Vous insistez dans votre courrier du 8 juillet sur le fait que vos « résultats sont parfaitement conformes avec les propositions actuellement discutées au niveau européen ». Permetteznous d'insister également : cela n'est en rien suffisant, particulièrement pour une entreprise comme Danone qui se veut une entreprise à mission. Compte tenu des connaissances sur les risques pour la santé des MOAH (ANSES, EFSA, etc), incontestés, les toxicologues reconnus, comme André Cicolella, Président du Réseau Environnement Santé, sont extrêmement clairs : il faut absolument éviter toute présence détectable de MOAH dans l'alimentation, et à fortiori pour les tout-petits.

Considérez-vous qu'une entreprise à Mission doive se contenter de respecter la règlementation, même lorsque celle-ci est clairement insuffisante pour protéger la santé des consommateurs ?

Nous restons donc dans l'attente des réponses de Danone à tous ces points en suspens, et dans l'espoir d'un engagement clair de ne commercialiser que des produits sans présence détectable de MOAH, seule façon de protéger efficacement la santé des consommateurs et des tout-petits.

Dans cette attente, nous poursuivons notre campagne internationale et notre pétition, et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Chère Madame, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Karine Jacquemart

Directrice générale, foodwatch France

## ANNEXE:

 Echanges de courrier entre foodwatch et Danone entre le 24 et le 30 octobre 2020 : https://bit.ly/2NLGOFH



**Foodwatch France** 

Madame Karine Jacquemard, Directrice Générale

Paris, le 8 juillet 2020

Objet: REPONSE A VOTRE MAIL DU 06 JUILLET 2020

Chère Madame,

Danone a mis en place depuis plusieurs années des standards internes au sujet des composés aromatiques issus d'huiles minérales (MOAH), basés sur les données scientifiques disponibles. Conscients des enjeux naissants sur le sujet, Danone a également contribué au développement de méthodes de mesures analytiques permettant d'effectuer des contrôles sur les produits finis par des laboratoires accrédités et indépendants.

La mise en place d'une réglementation Européenne ainsi que la standardisation d'une partie des méthodes analytiques de contrôle des MOAH (quantification) sont actuellement à l'étude.

En attendant, tous nos résultats sont parfaitement conformes avec les propositions actuellement discutées au niveau européen et nous nous engageons à ce qu'ils le restent dans le cadre de ce qui sera finalement décidé.

C'est ce qui permet d'affirmer encore une fois que tous nos produits de nutrition infantile peuvent être consommés en toute sécurité.

Par ailleurs, Danone ne commercialise plus Galliagest croissance 3 sans lactose. Nous avons pris la décision d'en cesser la commercialisation bien avant l'interpellation de Foodwatch, et ce, pour des raisons commerciales.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de lever cette pétition contre nos produits et vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Laurence Peyraut, Secrétaire Générale

De: Karine Jacquemart

**Envoyé :** lundi 6 juillet 2020 11:12

À: PEYRAUT Laurence < Laurence. PEYRAUT@danone.com>

Objet : RE: DANONE : Réponse à votre courrier

Chère Laurence Peyraut,

Nous avons bien reçu votre lettre de réponse, merci.

Pouvons-nous en conclure comme évoqué par téléphone que **DANONE s'engage donc à ne commercialiser que des produits sans présence de MOAH détectable ?** (sachant que ces hydrocarbures d'huiles minérales aromatiques sont reconnus potentiellement cancérigènes, mutagènes et perturbateurs endocriniens).

Concernant le produit Galliagest croissance 3 sans lactose, j'attends que vous reveniez vers nous pour nous indiquer si il en reste toujours sur le marché ou non.

Vous remerciant par avance de votre réponse et restant à votre disposition pour toute clarification,

Bien cordialement,

Karine Jacquemart

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Directrice générale, foodwatch France 53 rue Meslay 75003 Paris tél. +33(0) 1 43 22 23 63, 06 68 87 04 04



foodwatch alimente le débat.

Suivez-nous sur:

internet: www.foodwatch.fr

facebook : www.facebook.com/foodwatchFR

twitter: twitter.com/foodwatch\_fr



Foodwatch France

Madame Karine Jacquemard, Directrice Générale

Paris, le 3 juillet 2020

<u>Objet</u>: Reponse a votre courrier du 2 juillet 2020 - Demande d'engagement de Danone sur la contamination des aliments par des MOAH (hydrocarbures aromatiques d'huiles minerales)

<u>Pièce-jointe</u> : copie du courrier adressé à Foodwatch en date du lundi 28 octobre 2019

Chère Madame,

Je vous remercie pour notre entretien d'hier et votre courrier auquel je me permets de vous apporter des réponses.

Tout d'abord, et je tiens à le préciser encore une fois, tous nos produits de nutrition infantile peuvent être consommés en toute sécurité.

Nous sommes engagés, depuis toujours, à mettre sur le marché des produits dont la sécurité et la qualité ont été soumises à des contrôles extrêmement rigoureux. Nous pouvons ainsi vous assurer que tous nos produits répondent aux standards les plus stricts basés sur les évaluations scientifiques disponibles.

Ainsi concernant les huiles minérales aromatiques, nous avons mis en place depuis plusieurs années des contrôles des matières premières et de nos produits finis. Ces tests sont confiés à un partenaire externe accrédité permettant de détecter la présence de MOAH et surtout de confirmer leurs origines.

Suite à votre alerte, en octobre 2019, nous avons procédé à des analyses complémentaires, réalisées de manière indépendante - selon des méthodes que nous vous avions partagées dans un courrier adressé à Mr Wolfschmidt en date du lundi 28 octobre 2019 (ci-joint) - qui ont démontré l'absence d'huiles minérales aromatiques détectables dans nos produits de nutrition infantile.

Compte-tenu de ces résultats, aucun rappel de produit ne saurait être justifié. Vous l'avez d'ailleurs vous-même rappelé dans votre communication en octobre 2019 : « les tout petits qui consomment les laits infantiles testés par foodwatch ne sont pas exposés à un danger immédiat ».



Pour autant, à ce jour, il n'existe pas de seuil réglementaire sur les huiles minérales dans les laits infantiles ni de méthodes d'analyses uniformisées. En responsabilité, nous soutenons les efforts des autorités françaises et européennes qui visent à définir une méthodologie d'analyse uniformisée et la définition d'un seuil.

En effet, comme vous le savez, la détection de résidus d'huile minérale est complexe. Si elle n'est pas effectuée de manière approfondie, des composants inoffensifs peuvent être assimilés à tort, comme étant des résidus d'huiles minérales aromatiques.

Comme nous le faisons toujours, nous travaillons en toute transparence avec des experts, y compris ceux des laboratoires indépendants et du Centre de Recherche Commun de la Commission Européenne (JRC) pour nous accorder et valider les méthodes accréditées pour l'analyse et le contrôle des résidus d'huiles minérales.

Il nous tient à cœur de rétablir la sérénité auprès des consommateurs afin qu'ils puissent faire des choix éclairés et être rassurés sur la sécurité et la qualité de nos produits de nutrition infantile. Par ailleurs, je vous confirme que, avant même votre alerte, nous avions pris la décision d'arrêter la production de Galliagest croissance 3 sans lactose pour des raisons commerciales et en aucun cas en lien avec un problème de qualité.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de lever cette pétition contre nos produits et vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Laurence Peyraut, Secrétaire Générale



Danone France A l'attention d'Emmanuel Fabert Président Directeur Général

Paris, le 2 juillet 2020

Objet : Demande d'engagement de Danone sur la contamination des aliments par des MOAH (hydrocarbures aromatiques d'huiles minérales) - Cas du Lait en poudre Galliagest croissance 3 sans lactose

Cher Monsieur Faber,

Nous faisons suite au communiqué de presse de Danone de ce jour (ci-dessous en annexe), en réponse à notre <u>publication du 1er juillet</u>: 109 préfets saisis par foodwatch dans l'affaire des laits Nestlé et Danone contaminés par des dérivés d'hydrocarbures.

Nous sommes au regret de constater que Danone ne répond toujours à aucune des deux demandes de bon sens, particulièrement pour une entreprise qui se fait fort de sa mission sociale, que foodwatch réitère depuis plusieurs mois, ainsi que plus de 64 000 consommateurs et consommatrices signataires de notre <u>pétition</u> lancée en octobre 2019 :

- l'engagement de Danone à ne commercialiser que des produits SANS MOAH détectable, sachant que ces hydrocarbures d'huiles minérales aromatiques sont reconnus potentiellement cancérigènes, mutagènes et perturbateurs endocriniens par les agences sanitaires européenne et française notamment.
- le rappel du marché des laits en poudre dont les tests publiés par foodwatch en octobre 2019 ont révélé une contamination par des MOAH; dans le cas de Danone le Gallia Galliagest Croissance sans lactose, De 12 mois à 3 ans;

Nous avons appris en appelant le service consommateur de Danone hier que la production de ce produit **Galliagest Croissance sans lactose**, **De 12 mois à 3 ans** aurait par ailleurs été arrêtée le mois dernier. Est-ce exact ? Quelles en sont les raisons ? Cette décision n'enlève rien à la nécessité de procéder au retrait et rappel des exemplaires de ce produit toujours commercialisés.

## En ce qui concerne les tests

Les résultats des tests effectués pour foodwatch ne laissent aucun doute, comme nous vous l'avons déjà communiqué dans notre courrier adressé à Danone du 30 octobre 2019 (en annexe). Ils ont été vérifiés par 3 laboratoires accrédités, avec la méthodologie adoptée au niveau européen (JRC), mais aussi avec des contrôles supplémentaires afin d'éviter tout problème de faux positif. D'ailleurs l'EFSA, avec laquelle nous collaborons, s'est appuyée sur ces résultats pour son <u>évaluation des risques</u> liée à la contamination des laits infantiles par les hydrocarbures aromatiques d'huiles minérales (MOAH), publiée en novembre 2019.

En revanche, vous n'avez à notre connaissance jamais répondu à notre courrier du 30 octobre dans lequel nous vous demandions de nouveau de communiquer les résultats et la méthodologie de vos propres tests.

Quoi qu'il en soit, choisir de remettre en question notre méthodologie dans votre communication aujourd'hui – alors que ni la Commission européenne, ni l'EFSA, ni la DGCCRF ne la remettent en doute - ressemble davantage à une stratégie de diversion qu'à une façon pour Danone de prendre ses responsabilités. S'il y a le moindre doute crédible concernant les risques pour la santé d'un produit, vous devriez immédiatement prendre des mesures de précaution. Or les résultats de nos tests montrent que ce risque existe.

D'ailleurs, l'entreprise Rossmann en Allemagne a décidé de procéder à un retrait et rappel de ses produits qui avaient été testés comme contaminés par des MOAH par le laboratoire public de Münster. En effet, suite à la publication des tests de foodwatch en octobre 2019, plusieurs Etats membres, dont la France, ont procédé à des tests sur des produits infantiles et ont trouvé des résultats qui ont confirmé le problème de contamination de plusieurs laits infantiles par des MOAH.

#### En ce qui concerne l'absence de réglementation

Il est exact qu'il n'existe toujours pas de règlementation claire en France et dans l'Union européenne pour lutter contre la contamination des aliments par les huiles minérales, et les MOAH en particulier. De fait, foodwatch milite depuis la publication de notre première batterie de tests fin 2015 pour qu'une telle règlementation soit mise en place. Plusieurs réunions ont eu lieu à Bruxelles ces derniers mois sur ce thème.

Mais cette absence de réglementation ne dédouane en rien Danone de garantir la sécurité sanitaire de ses produits. Aussi restons-nous surpris par le communiqué de Danone d'aujourd'hui qui ne répond pas aux enjeux de ce problème grave, et largement reconnu de la contamination des produits alimentaires encore largement sur le marché, y compris des laits infantiles, par ces MOAH dangereux pour la santé.

Nous réitérons donc nos demandes, ce qui inclut **l'engagement public de Danone de ne commercialiser que des produits garantis sans présence détectable de MOAH** – engagement que <u>plusieurs grands distributeurs en France</u> ont déjà pris depuis fin 2016.

Dans l'attente de votre réponse, et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, veuillez noter que, par souci de transparence, foodwatch se réserve le droit de rendre publiques notre lettre de ce jour ainsi que les réponses que vous voudrez bien y apporter.

Nous vous prions de croire, Monsieur Faber, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Karine Jacquemart

Directrice générale, foodwatch France

#### **ANNEXES:**

- Echanges de courrier entre foodwatch et Danone entre le 24 et le 30 octobre 2020 : https://bit.ly/2NLGOFH
- Communiqué de Danone, suite à la publication de foodwatch du 1<sup>er</sup> juillet 2020 : <a href="https://www.danone.fr/content/dam/danone-corp/danone-fr/medias/media-fr/2020/corporate/statement">https://www.danone.fr/content/dam/danone-corp/danone-fr/medias/media-fr/2020/corporate/statement</a> 02072020.pdf



Paris, le 02 juillet 2020,

# DECLARATIONS RELATIVES AUX RÉSIDUS D'HUILE MINÉRALE DANS LES PRODUITS DE NUTRITION INFANTILE

Nous tenons à rassurer les parents sur le fait que tous nos produits de nutrition infantile peuvent être consommés en toute sécurité. Nous contestons fermement les allégations de Foodwatch mettant en cause nos laits infantiles. Nous avons procédé à des analyses approfondies, réalisées de manière indépendante qui n'ont pas montré de présence d'huile minérale dans nos produits de nutrition infantile.

La sécurité de nos produits est notre priorité absolue. Nous avons mis en place des programmes de contrôle de qualité stricts afin notamment d'empêcher la présence de résidus d'huile minérale aromatique dans nos produits et ce, à tous les stades de notre processus de fabrication.

Tous nos produits de nutrition infantile sont soumis à plus de 600 contrôles de qualité et de sécurité avant d'être commercialisés. Nous exigeons également de la part de nos fournisseurs la même rigueur en matière de qualité et de sécurité.

La détection de résidus d'huile minérale est complexe. Si elle n'est pas effectuée de manière approfondie, des ingrédients inoffensifs peuvent être assimilés à tort, comme étant des résidus d'huiles minérales aromatiques.

A ce jour, il n'existe pas de seuil réglementaire sur les huiles minérales dans les laits infantiles. C'est pour cette raison que dès la 1ère alerte, nous avons travaillé en toute transparence avec les parties prenantes et que nous soutenons les efforts des autorités françaises et européennes qui visent à définir une méthodologie d'analyse uniformisée et la définition d'un seuil. Nous collaborons dans ce sens avec des experts référant ainsi qu'avec l'Autorité Européenne De Sécurité Des Aliments et le Centre Commun De Recherche.



To

Danone S.A.

Attn. Emmanuel Faber, Laurence Peyraut and Frederic Rene

via email <a href="mailto:emmanuel.faber@danone.com">emmanuel.faber@danone.com</a>, laurence.peyraut@danone.com and frederic.rene@danone.com

Berlin, 30. October 2019

### MOAH in Babymilk / Formula

Dear Mr Faber, dear Mr Peyraut, dear Mr Rene,

Thank you very much for your answer to our letter of 25.10.2019.

You describe Danone's methodical compliance with the requirements of the IRC, in particular with regard to "difficult samples and matrices". Of course, we are fully aware of these requirements. The analysis results published by us were also collected in three accredited laboratories in strict compliance with the IRC requirements. The level of quantification was 0.5 mg/kg.

For further information see also in our project report on page 7, published here: <a href="https://www.foodwatch.org/fileadmin/-INT/mineral\_oil/documents/2019-10-24">https://www.foodwatch.org/fileadmin/-INT/mineral\_oil/documents/2019-10-24</a> Projectreport babymilk FINAL.pdf

Unfortunately, your answer does neither contain any information on the level of quantification (LOQ) nor on concrete test results for the MOSH and MOAH content of your baby milk products in general and the products tested by us in detail.

So far Danone is playing down the issue without taking action by telling the consumers there would be no problem at all with Gallia Galliagest and by claiming there are no MOAH in the recipe of your milk.

As an international food company Danone are not living up to your responsibility for the safety of your products, although you have every opportunity to quickly uncover the situation and stop worrying people. On the contrary, you unsettle parents and carers and expose babies to unacceptable risks. Obviously, profit and avoiding the cost of a recall are more important to you than the well-being of your customers.

We do not go along with this delay tactic.

If you have even the slightest indication that your products contain carcinogenic mineral oil residues, as our analysis carried out by three laboratories show, you are obliged to warn consumers and recall the products/batches immediately.

If you are convinced and can prove with data derived from appropriate analytical methods that this is not the case, inform consumers that there is no risk.

We once again unequivocally request you to immediately warn consumers and recall all products that are not proven accordingly to be free from any contamination with MOAH detectable with a limit of quantification of 0,5 mg/kg. We also urge Danone to make a public commitment to only market products without detectable MOAH.

We take the liberty of making this letter available to the press.

Yours sincerely,

Matthias Wolfschmidt

International Campaigns Director foodwatch International



Date: Monday 28th October, 2019

## Dear Mr Wolfschmidt,

We have well received your request regarding MOAH content in Baby milk formula. At Danone the quality and safety of our products is our top priority. Our internal standards involve rigorous food safety and quality controls in line with all applicable food safety and quality guidelines and regulations.

These food safety and quality controls also apply to our packaging materials provided by suppliers that are rigorously selected for their compliance to our standards.

In your letter you cite the JRC Recommendation as the reference document you used to provide your results; this is the one we also refer to. And, as stated in this recommendation, a very specific attention must be paid to results obtained according to samples preparation, detection method and interpretation. Because of this, our Danone Food Safety Centre has performed investigations with the collaboration of highly qualified external reference laboratory (like SQTS Swiss Quality Testing Services, Grünaustrasse 23, CH-8953 Dietikon, Switzerland) to obtain the upmost reliable results.

To illustrate our approach, it is clearly mentioned in the JRC Recommendation that "with difficult samples and matrices, further characterization of the MOSH/MOAH fractions can be performed by using additional analytical techniques, e.g. GC-MS, LC-GC-FID/MS or GCxGCFID/MS". In our case, we systematically associated MS identification as requested in the JRC recommendation.

We shared our technical expertise with scientific groups and external partners to further progress in this area as stated in the recent publication of Koster et al., Mineral oil hydrocarbons in foods: is the data reliable? in Food Additives and Contaminants, Part A, 2019 available at <a href="https://doi.org/10.1080/19440049.2019.1678770">https://doi.org/10.1080/19440049.2019.1678770</a>.

To further discuss technical methods and results I am at your disposal to organize a meeting with our expert team.

I look forward to hearing from you

Yours sincerely,

Frédéric RENÉ SVP Quality & Food Safety, Specialized Nutrition



To Danone S.A. Attn. Emmanuel Faber

via email <a href="mailto:emmanuel.faber@danone.com">emmanuel.faber@danone.com</a>

Berlin, 25. Oktober 2019

#### MOAH in Babymilk / Formula

Dear Mr Faber.

Following yesterday's publication, which we already informed you about, we would like to take the liberty of making the following comments on the technical and analytical challenges involved in the determination of mineral oil hydrocarbons.

We are fully aware of the analytical challenge of a correct determination and have followed in detail the discussions on the methodology that have taken place in the past. In view of these important technical discussions, we are very grateful for the "Technical Guide" published by the JRC. Not only the technical-analytical discussions including the problem of false positive as well as false negative analysis results were reflected by the JRC.

The JRC "Technical Guide" also formulates corresponding requirements and prerequisites for correct analytics: The appropriate method for sample preparation, such as extraction, digestion, sample clean up and concentration step, is of course essential, as is analysis using LC/GC-FID technology. This challenge must be mastered by all analysts involved.

In view of your public reactions to the publication of our test results, this gives rise to special questions regarding the concrete performance of the analysis in your company or on your behalf. We therefore ask you for information on the following specific questions:

## 1. Sample preparation:

- a. How is the sample extracted/substituted?
- b. Is digestion performed?
- c. If yes, acidic or alkaline?
- d. Is a concentration carried out?
- e. Which purification steps (clean up) are carried out?

#### 2. Analysis system:

Online or offline technology for fractionation of mineral oil hydrocarbons?

#### 3. Detection:

Quantification with which detector?

## 4. Level of Detection:

Which LOQ's are determined with the method you have carried out or commissioned?

- (a) for each political group; and
- (b) for the total content of MOSH and MOAH achieved?

#### 5. Validation of the results:

Which method is used to check or verify the plausibility of the quantified results?

We ask for meaningful answers at the latest by Monday, 28 October 2019, 17.00

With thanks in advance and kind regards

Matthias Wolfschmidt

International Campaigns Director

foodwatch International



Danone France A l'attention d'Emmanuel Fabert Président Directeur Général

Paris, le 24 octobre 2019

Objet : Contamination du Lait en poudre Galliagest croissance 3 sans lactose de Danone par des MOAH (hydrocarbures aromatiques d'huiles minérales) - Besoin urgent de rappel

Monsieur Fabert,

Nous vous informons que nous avons effectué des tests en laboratoire sur la présence d'huiles minérales dans les laits en poudre infantiles conditionnés dans des boîtes métalliques, dans trois pays (France, Allemagne et Pays-Bas). Les tests effectués sur le lait en poudre Danone Galliagest croissance 3 sans lactose acheté en France révèlent une contamination par des MOSH (hydrocarbures d'huiles minérales saturés) mais aussi par des MOAH (hydrocarbures d'huiles minérales aromatiques). Or ces derniers sont considérés comme potentiellement génotoxiques et mutagènes, ce qui a été confirmé par l'avis de l'ANSES de 2017, et représentent un danger d'autant plus considérable que le produit testé est à destination des bébés. Vous trouverez les détails des résultats des tests en laboratoires en annexe, avec notre dossier d'informations.

Par conséquent, foodwatch demande à Danone de :

- Rappeler immédiatement l'ensemble des lots des produits Galliagest croissance 3 sans lactose.
- S'engager publiquement à ne commercialiser que des produits alimentaires sans présence détectable de MOAH.

Rappelons que les MOAH sont potentiellement cancérogènes, mutagènes et perturbateurs du système endocrinien, comme le confirment de nombreuses références scientifiques, dont l'avis de l'ANSES sus-cité, mais aussi par exemple :

- 1. L'avis scientifique publié par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) en 2012 conclut que les MOAH « peuvent être à la fois mutagènes et cancérogènes » (Scientific Opinion on Mineral Oil Hydrocarbons in Food, EFSA Panel on Contaminants in the Food Chain (CONTAM), in EFSA Journal 2012;10(6):2704).
- Le Bfr (l'Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques, équivalent de notre agence de sécurité des aliments ANSES) a publié une étude en janvier 2016 dans PLOS One indiquant que sur les 15 huiles minérales testées, 10 d'entre elles agissent comme des perturbateurs endocriniens;
  - Pour ce même Bfr, il ne fait aucun doute que : « Aucune migration démontrable de MOAH dans les aliments ne devrait se produire » ;



Au-delà de l'urgence concernant le lait en poudre Danone **Galliagest croissance 3 sans lactose**, nous insistons sur notre demande d'engagement sur l'ensemble des produits alimentaires commercialisés par Danone.

En effet, avant d'obtenir une règlementation à l'échelle nationale, puis européenne, Il est indispensable sur cette question de santé publique que les entreprises agroalimentaires s'engagent clairement afin de protéger la santé des consommateurs et consommatrices sans attendre. <u>Plusieurs marques et six des principaux distributeurs en France</u> l'ont déjà fait depuis que foodwatch a lancé l'alerte sur la contamination des aliments par les huiles minérales fin 2015. Mais cela reste très insuffisant.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous informons également que foodwatch a lancé une pétition européenne ciblant toutes les marques concernées par nos tests récents sur les laits en poudre ayant révélé une contamination de ces produits par des MOAH, dont Danone. Vous trouverez le texte de cette pétition en annexe. Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez noter que, par souci de transparence, foodwatch se réserve le droit de rendre publiques notre lettre de ce jour ainsi que les réponses que vous voudrez bien y apporter.

Nous vous prions de croire, Monsieur Fabert, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Karine Jacquemart Directrice générale, foodwatch France

Ligne directe: 01.43.22.23.63

#### Texte de la pétition

A l'attention des dirigeants des entreprises concernées,

Plusieurs tests de laboratoires indépendants ont révélé que des laits en poudre pour bébés commercialisés par votre entreprise sont contaminés par des hydrocarbures aromatiques d'huiles minérales (MOAH). Les MOAH sont considérés comme potentiellement cancérogènes et mutagènes. Les autorités sanitaires en Europe sont unanimes : les MOAH n'ont pas leur place dans l'alimentation, et c'est encore plus vrai pour les produits destinés aux bébés.

C'est pourquoi nous vous demandons les actions urgentes suivantes :

- Rappeler immédiatement l'ensemble des produits concernés et informer les consommateurs ;
- Arrêter de vendre des laits en poudre pour bébés pour lesquels vous ne pouvez pas prouver qu'ils ne sont pas contaminés par des MOAH.

Nous attendons aussi que votre entreprise s'engage publiquement à ne commercialiser que des produits alimentaires qui ne contiennent aucun MOAH détectable.

Cordialement,

Signataire